

TELETRAVAIL: L'encre à peine sèche, la Direction contourne les accords

Avenant 1 à l'accord télétravail

La **CFE-CGC** a signé l'avenant 1 avec cette phrase : *Les collaborateurs en situation de télétravail régulier avant l'entrée en vigueur du présent avenant se voient verser au prorata l'indemnité prévue à l'accord du 19 juillet 2019 jusqu'à l'entrée en vigueur dudit avenant.*

La **Direction** applique le prorata à partir de l'entrée en vigueur de l'accord « crise sanitaire » (2 novembre 2020) soit 2 mois de perdus.



Quel fondement justifie ce changement ?

Ni l'avenant 1, ni l'accord « crise sanitaire » ne prévoit l'alternance.

Pour la **CFE-CGC**, l'un est complémentaire de l'autre, l'accord « crise sanitaire » ne doit s'appliquer que sur les jours non télétravaillés régulièrement.

Accord crise sanitaire

La **CFE-CGC** n'a pas signé cet accord avec cette phrase : *Pendant toute la période de la crise sanitaire le collaborateur non télétravailleur régulier perçoit une indemnité spécifique forfaitaire.* Il est donc clair que seule l'indemnité prévue dans l'accord télétravail préserve l'indemnité des télétravailleurs réguliers.



La **Direction** ne différencie pas les télétravailleurs et met tout le monde dans le même sac de sa propre initiative en ne s'appuyant sur aucun accord validé. Elle suspend de fait l'accord télétravail.

Pour la **CFE-CGC**, la décision de la direction est arbitraire et ne repose sur rien.

Accord d'entreprise, accord Télétravail et accord Crise sanitaire Trois accords non totalement respectés, ça fait beaucoup

La **CFE-CGC**, quand elle signe un accord, veille à ce qu'il soit respecté et ne soit pas accommodé arbitrairement suivant un autre accord qu'elle n'a pas signé.

La **CFE-CGC** avait alerté sur le danger qu'elle entrevoyait par la mise en place d'un accord redondant et source d'interprétations.

La **CFE-CGC** regrette la posture de la direction et demande dès aujourd'hui la convocation de la **commission de suivi** de l'accord télétravail.



Vos Délégués Syndicaux Centraux

Philippe PRADIER - Olivier TEISSEIRE

